



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 15 décembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10 (reporté), 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

Étaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 2.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 7.2), M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.7), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 3.14), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 6.1), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Brailans** : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 7.3) **Busy** : M. Philippe SIMONIN (suppléant de M. Alain FELICE) **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT (à partir du 1.1.3) **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY (à partir du 1.1.7) **François** : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.7) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.3) **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 3.15) **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Novillars** : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 6.1)) **Osselle-Routelle** : M. Daniel CUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.7)

Étaient absents : **Besançon** : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Champoux** : M. Philippe COURTOT **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Saône** : M. Yoran DELARUE **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Osselle-Routelle** : M. Laurent LOLLIOU

Secrétaire de séance : Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (à partir du 2.2), D. DARD, C. DEVESA, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 1.1.6), S. JOLY, J.S. LEUBA (jusqu'au 3.13), T. MORTON, Y. POUJET, C. WERTHE (à partir du 7.2), M. DONEY (jusqu'au 1.1.6), P. CONTOZ (à partir du 3.16), P. DUCHEZEAU, J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, J. BAVEREL (jusqu'au 1.1.6)

Mandataires : F. PRESSE (à partir du 2.2), S. WANLIN, C. THIEBAUT, A. GHEZALI, L. CROIZIER (jusqu'au 1.1.6), E. MAILLOT, D. POISSENOT (jusqu'au 3.13), C. MICHEL, N. BODIN, M.L. DALPHIN (à partir du 7.2), C. BARTHELET (jusqu'au 1.1.6), D. HUOT (à partir du 3.16), C. LIME, G. BAULIEU, J. KRIEGER, J.P. MICHAUD

Délibération n°2016/003503

Rapport n°5.2 - Subvention pour la réhabilitation de logements publics (programmation 2016)

Subvention pour la réhabilitation de logements publics (programmation 2016)

Rapporteur : Fabrice TAILLARD, Conseiller communautaire délégué

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2016 et au PPIF 2016-2020	Montant de l'AP : 6 350 000 €
AP/CP « Soutien à la réhabilitation	Montant du CP 2016 : 400 000 €
dans le parc public »	Montant de l'opération : 226 441,08 €

Résumé :

Conformément à la fiche action LOG 3.1 « Mobiliser les financements pour impulser la réhabilitation énergétique du parc social public » du PCET 2012-2014 et dans le cadre de la fiche action n°3.1 « Améliorer le parc public » du Programme Local de l'Habitat, le Grand Besançon soutient financièrement les opérations de réhabilitation de logements locatifs publics.

Le présent rapport propose d'intervenir, pour l'exercice 2016, en prenant en charge une partie du coût des travaux de réhabilitation, des diagnostics techniques préalables aux travaux de réhabilitation ainsi que les frais de certification « NF Habitat » en faveur de deux opérations à hauteur de 226 441,08 €.

I. Cadre d'intervention du Grand Besançon en soutien des opérations de réhabilitation du parc public

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) 2012-2014 du Grand Besançon a été adopté lors de la séance du Conseil de Communauté du 17 février 2012. L'incitation à la rénovation énergétique des parcs privé et public constitue une des actions principales du PCET dans le domaine de l'habitat. Son objectif est d'améliorer, en les réduisant, les consommations d'énergie liées au logement et de lutter contre la précarité énergétique des ménages.

En application de la fiche action LOG 3.1 « Mobiliser les financements pour impulser la réhabilitation énergétique du parc social public » du PCET 2012-2014 et suite au renouvellement de la convention de partenariat avec l'organisme certificateur, les critères d'attribution des subventions du Grand Besançon ont été redéfinis par délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2016.

Dans ce cadre, le soutien financier du Grand Besançon auprès des organismes HLM pour les opérations de réhabilitation du parc locatif public se traduit de la manière suivante :

- aide financière à hauteur de 100% du coût total des diagnostics (ramené à 85% pour les études financées par la Région / ADEME dans le cadre de l'appel à projets Effilogis) pour toute opération quelle que soit la localisation, sous réserve de réalisation de futurs travaux de rénovation ;
- prise en charge des frais de certification délivrée par Cerqual à hauteur de 50 % concernant le niveau « NF Habitat » et à hauteur de 100 % concernant le niveau « NF Habitat HQE », quelle que soit la localisation des opérations (sous réserve de réalisation des travaux) ;
- participation aux travaux de réhabilitation déclinés en trois niveaux de subvention, en fonction de la performance énergétique espérée et atteinte après travaux, sont prévus :
 - **Niveau « BBC-Effinergie »** avec un objectif de consommation maximale en énergie primaire inférieure à 60 kWhep/m²/an : 3 000 € maximum par logement ;
 - **Niveau « BBC-Effinergie rénovation »** avec un objectif de consommation maximale en énergie primaire inférieure à 96 kWhep/m²/an : 2 000 € maximum par logement ;
 - **Niveau « HPE Rénovation »**, soit une consommation en énergie primaire inférieure à 150 kWhep/m²/an (avec un gain minimum de 40% par rapport à la consommation de référence avant travaux) : 1 000 € maximum par logement.

II. Financement de deux opérations de réhabilitation sur l'exercice 2016 (détail des subventions repris dans le tableau en annexe)

Conformément au cadre d'intervention présenté ci-dessus, et sous réserve de réalisation des travaux, il est proposé pour l'exercice 2016 une participation du Grand Besançon d'un montant total de **226 441, 08 €**, au bénéfice des deux opérations suivantes:

- **Habitat 25** : opération de réhabilitation de 12 logements, situés au 9 à 19 Rue du Bois Muré à Thise. Atteinte du niveau « BBC-Effinergie rénovation » à travers une amélioration de la performance énergétique de 70% permettant une consommation en énergie primaire projetée à 78 kWhep/m².an : **4 494 € de subvention au titre de la prise en charge du coût des diagnostics techniques et 24 000 € de subvention au titre de la participation aux travaux de réhabilitation.**
- **Habitat 25** : opération de réhabilitation de 87 logements, situés au 2 à 40 et 3 à 79 Rue des Hauts de Saint Claude à Besançon. Atteinte du niveau « BBC-Effinergie rénovation » à travers une amélioration de la performance énergétique de 42% permettant une consommation en énergie primaire projetée à 92,19 kWhep/m².an : **14 906, 28 € de subvention au titre de la prise en charge du coût des diagnostics techniques, 9 040, 80 € de subvention au titre de la prise en charge des frais de certification « NF Habitat » et 174 000 € de subvention au titre de la participation aux travaux de réhabilitation.**

Mme M. LEMERCIER et M. R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement les modalités et les montants d'intervention du Grand Besançon en soutien aux opérations de réhabilitation de logements publics sur l'exercice 2016, pour un montant total de 226 441,08 €.

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 DEC. 2016



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité : 64

Pour : 95

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Subventions du Grand Besançon pour la réhabilitation de logements locatifs publics

Conseil de Communauté du 15 décembre 2016

Beneficiaire	Commune	Adresse	Total Logements OPE	Coût total de l'opération TTC	Montant des travaux TTC	Part. Energie Avant Travaux (MWh/m²/an)	Part. Energie Après Travaux (MWh/m²/an)	Gain de performance énergétique en %	Diagnostic Techniques	Certification	Travaux	Sous Total subventions du Grand Besançon en faveur de l'opération	Ses montant des travaux par logement	
													99	5 843 600 €
Habitat 23	Besançon	9 2 19 Rue du Bois Muré	12	480 000 €	421 000 €	26,1	78	70%	4 494,00 €	0,00 €	24 000,00 €	28 494,00 €		
Habitat 23	Besançon	Rue des Hauts de St Claude	87	5 363 600 €	4 728 139 €	140,14	92,19	47%	14 906,28 €	9 040,80 €	174 000,00 €	197 947,08 €		
									Sous total Diagnostic Techniques	Sous total Certification	Sous total Travaux	Total subventions Grand Besançon CC 15/12/2016		
									19 400,28 €	9 040,80 €	198 000,00 €	226 441,08 €		
									Ses montant des travaux par logement			2 287,28 €		